

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, de Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi, 3 octobre 2011, à 19h00 dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village, à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : Michel Prince, conseiller, Christine Marchand, conseillère, Gabrielle Carisse, conseillère, Serge Breton, conseiller, Michel Dumont, conseiller, Pierre Boisvert, conseiller, formant quorum sous la présidence de André Henri, maire.

Est également présente; Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance (prière)

Le maire André Henri constate le quorum.

2011-10-149

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Michel Prince, appuyé par Christine Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia reste ouvert.

1. Prière
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès verbal
4. Résolution pour Recyc-Québec
5. Délégation la compétence à la MRC pour le transport collectif
6. Dossier pacte rural internet haute vitesse
7. Avis motion du règlement 225 pour adoption du code d'éthique et de déontologie des élus
8. Résolution autorisant la d.g à transmettre par courrier recommandé, un dernier avis aux propriétaires ayant des taxes dues depuis plus de eux ans.
9. Participation à la journée Normand Maurice samedi le 15 octobre de 8h 30 à midi au garage municipal d'Ham-Nord
10. Dossier génératrice
11. Référendum
12. Mandat Me Caron
13. Achat d'un GPS
14. Demande à la MRC de modifier le schéma concernant la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens
15. Embauche de l'agent (e) culturel
16. Suivi dossier Domtar
17. Dossier achat d'un cellulaire
18. Contrat de déneigement des bornes sèches et des divers endroits pour la municipalité
19. Suggestion de brancher le bâtiment du site d'épuration en eau potable
20. Correspondance
21. Comptes du mois
22. Varia : a) Achat d'un tuyau pour la rue Paradis
b) Achat de pierre 0 ¾

- c) Acceptation des travaux déjà exécuté avec la subvention de 6 000.\$
- d) 2^e Semaine de vacance pour la d.g du 24 au 30 octobre
- e) Dossier commission scolaire
- f) Paiement S.Q

23. Période de Questions

24. Levée de l'assemblée

2011-10-150 3. Adoption du procès verbal

Il est proposé par Gabrielle Carisse, appuyé par Serge Breton et résolu à l'unanimité des conseillers :

2011-10-151 4. Résolution pour Recyc-Québec

Il est proposé par Michel Dumont, appuyé par Gabrielle Carisse et résolu unanimement que la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens demande à Recyc-Québec, que la compensation à verser, dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, soit versée directement à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux. Le tout considérant que :

Cette période est sous la juridiction de la Régie, dont nous sommes membres. Cette dernière est fondée de pouvoir dans ce dossier. Nous lui déléguons notre compétence pour tout ce qui est de la collecte et du transport des matières recyclables et des ordures.

La Régie a assumé tous les frais de collecte et de transport durant cette période.

Résolu à l'unanimité des conseillers :

2011-10-152 5. Délégation la compétence à la MRC d'Arthabaska pour le transport collectif

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saints-Martyrs- Canadiens accepte de déléguer sa compétence dans le domaine du transport collectif à la M.R.C D'Arthabaska conformément aux articles 678.0.2.1, 678.0.2.3 et 678.0.2-8 du code municipal.

CONSIDÉRANT qu'aucun des employés ni des équipements de la municipalité des Saints- Martyrs- Canadiens sont affectés par cette délégation de compétence. Conformément à l'article 678.0.2.3 code municipal.

Il est proposé par Michel Prince, appuyé par Michel Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité transmette la délégation de compétence à la MRC D'Arthabaska pour le transport collectif.

2011-10-153 6. Dossier pacte rural internet haute vitesse

CONSIDÉRANT que la MRC d'Arthabaska a décidé d'offrir aux municipalités de la MRC une enveloppe leur permettant d'offrir à leurs citoyens un service d'internet communautaire. Cette enveloppe provient du pacte rural régional en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de la Corporation de développement économique des Bois-Francs (CLD);

CONSIDÉRANT l'enveloppe réservée à la MRC d'Arthabaska au montant de 200 000.\$ pour quinze (15) municipalités sur le territoire de la MRC D'Arthabaska

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saints-Martyrs- Canadiens s'est vu attribué un montant de 18 606.00\$ dollars provenant du 200 000.\$ dollars dans l'enveloppe régional;

CONSIDÉRANT que les demandes reçus des citoyens étaient de se brancher uniquement à la fibre optique

CONSIDÉRANT que la municipalité avait fait faire une évaluation des coûts par la firme Ivic afin d'offrir le servi aux citoyens du rang de la Montagne, de la rue de L'anse, du chemin Shank et du chemin Dupuis. Le coût approximatif avait été évalué à 150 000.\$ et plus.

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes ont pris l'initiative d'utiliser d'autres services qui sont offert par divers compagnie en communication.

CONSIDÉRANT que la municipalité a installé un Wifi à la salle municipale qui est branché avec Sogetel (fibre optique) afin de permettre aux personnes de se brancher avec leur portable.

Il est proposé par Christine Marchand, appuyé par Serge Breton et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité accepte de remettre à la MRC pour le pacte rural régional le solde de la subvention non utilisé qui représente un montant de 17 362.04\$

2011-10-154 7- Avis motion du règlement 225 pour adoption du code d'éthique et de déontologie des élus

AVIS DE MOTION est donné à l'assemblée régulière du 3 octobre 2011 par Monsieur Serge Breton Conseiller, qu'à l'assemblée du Conseil du 7 novembre 2011 un règlement portant sur le code d'éthique des élus sera présenté pour adoption.

Les objectifs principaux dudit projet de règlement sont les suivants :

A. Le présent règlement a pour objet d'établir un Code d'éthique et de déontologie pour tous les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, notamment en souscrivant à des valeurs qui misent sur l'intégrité, l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un Conseil municipal, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect, la loyauté, l'équité, l'honnêteté, l'objectivité, l'impartialité, et la saine gestion dans une perspective d'intérêt public pour gouverner la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

B. Les membres du Conseil municipal doivent exercer leurs fonctions et organiser leurs affaires personnelles de façon à préserver et à maintenir la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité des décisions de la Municipalité de Saints- Martyrs-Canadiens. Les membres du Conseil municipal doivent de plus agir avec intégrité, objectivité et impartialité mais doivent aussi préserver les apparences et favoriser la transparence en adoptant un comportement qui préserve et maintienne la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité de l'entreprise municipale.

Exemption de lecture du règlement lors de son adoption.

2011-10-155 8- Résolution autorisant la d.g à transmettre par courrier recommandé, un dernier avis aux propriétaires ayant des taxes dues depuis plus de eux ans.

Il est proposé par Pierre Boisvert, appuyé par Gabrielle Carisse et résolu à l'unanimité des conseillers : Que le conseil municipal autorise la dg a effectuer les envois par courrier recommandé d'un dernier avis aux personnes dont le compte de taxes est en souffrance depuis plus de deux (2) ans.

2011-10-156 9- Participation à la journée Normand Maurice samedi le 15 octobre de 8h 30 à midi au garage municipal d'Ham-Nord.

Il est proposé par Michel Prince, appuyé par Gabrielle Carisse et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens accepte de participer à la journée Normand Maurice en collaboration avec la municipalité de Ham- Nord.

10- Dossier génératrice

Après discussion à l'atelier de travail qui a eu lieu en après midi la demande est reportée.

2011-10-157 11- RÉFÉRENDUM

CONSIDÉRANT que nous avons obtenu par lettre du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, en date du 16 septembre 2011 la permission de fixer le scrutin référendaire portant sur les règlements 208 et 209, au plus tard le dimanche 26 février 2012

CONSIDÉRANT que nous avons trois (3) possibilités pour effectuer la refonte des règlements d'urbanisme qui sont les suivantes :

- mise à jour du règlement de 1990 conforme au schéma de la MRC
- reprendre les procédures au complet
- référendum

CONSIDÉRANT que Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité ont demandé que les deux règlements portant les numéros 208 et 209 fassent l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin. En date du 30 mai 2011

CONSIDÉRANT qu'en date du 30 mai 2011. Soixante et onze(71) personnes ont signé les deux registres demandant la tenu d'un référendum pour les règlements portant le numéro 209 pour le lotissement et le numéro 208 pour le zonage. Le nombre requis était de soixante quatre (64)

En conséquence il est proposé par Michel Prince, appuyé par Christine Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers.

Que la décision qui est prise par les membres du conseil est de faire un référendum,

Que la date du référendum aura lieu dimanche le 20 novembre 2011

Que la question soit composée par Me Claude Caron.

Que le budget couvrant les frais du référendum soit pris à même les surplus accumulés.

2011-10-158 12- Mandat à Me Claude Caron

CONSIDÉRANT que nous désirons une question claire et simple pour le référendum du 20 novembre 2011

CONSIDÉRANT que cette question est très importante pour bien éclairer les citoyens

En conséquence il est proposé par Christine Marchand, appuyé par Michel Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers.

Que le mandat soit remis à Me Claude Caron pour composer la question du référendum.

Qu'un mandat soit également remis à Me Claude Caron, afin de transmettre un avis juridique au conseil municipal concernant la lettre reçue sur l'entretien d'un chemin privé.

Cette résolution incluse également l'autorisation de paiement des frais encourus.

13- Achat d'un GPS

Après discussion à l'atelier de travail qui a eu lieu en après midi la demande n'a pas été retenu.

14- Demande à la MRC de modifier le schéma concernant la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens

Après discussion à l'atelier de travail qui a eu lieu en après midi la demande est reportée.

2011-10-159 15- Embauche de l'agent (e) culturel

Sur l'item suivant la dg n'a pas participé à l'atelier de travail et à l'entrevue avec les membres du Conseil municipal et les deux candidats. Puisqu'une des candidates était sa fille.

CONSIDÉRANT que nous avons reçu deux (2) candidatures pour ce poste l'une de Sonia Lemay de Saints- Martyrs- Canadiens et l'autre de Brigitte Charpentier de St-Christophe d'Arthabaska.

CONSIDÉRANT que les six (6) conseillers (ères) et Monsieur Maire, ont assisté pour l'entrevue avec les candidates.

En conséquence il est proposé par Michel Dumont, appuyé par Christine Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers.

Que Madame Brigitte Charpentier soit nommée agente culturel

Que les conditions de travail soient de 16 heures semaines

Le salaire soit de 11.00\$ l'heure.

16- Suivi dossier Domtar

Après discussion à l'atelier de travail le dossier est reporté.

2011-10-160 17- Dossier achat d'un cellulaire

Le dossier est remis à madame Christine Marchand pour informations

En conséquence il est proposé par Michel Dumont, appuyé par Serge Breton et résolu à l'unanimité des conseillers.

2011-10-161 18- Contrat de déneigement des bornes sèches et des divers endroits pour la municipalité

CONSIDÉRANT que nous avons reçu de l'Entretien Général Lemay une offre de service pour le déneigement des bornes sèches et des divers entrées pour l'aqueduc et de la salle municipale.

CONSIDÉRANT que nous avons offert la possibilité à M. Laurier St- Onge de déneiger la borne sèche près de chez lui, nous n'avons pas reçu de réponse de sa part.

CONSIDÉRANT que le coût pour une période deux ans est de 20 648.31\$ taxes inclus

Pour le déneigement de toutes les bornes sèches, de la cour pour la salle municipale, Usine de filtration et d'une petite partie du stationnement au quai municipal.

	ANNÉE 2011-2012	2012- 2013
	8 900.79 \$	9 223.71 \$
TPS	445.03 \$	461.18 \$
TVQ	794.39 \$	823.21 \$
	10 140.21 \$	10 508.10 \$

CONSIDÉRANT que le montant est inférieur à 25 000.\$ le conseil municipal accepte de donner le contrat de gré à gré pour une période de deux (2) ans.

En conséquence il est proposé par Michel Prince, appuyé par Gabrielle Carisse et résolu à l'unanimité des conseillers.

Que le conseil municipal accepte l'offre de service pour le déneigement d'une durée de deux (2) ans pour le déneigement des bornes sèches, la cour municipale, le quai municipal, le stationnement pour le ski fond, et les entrées du réseau d'aqueduc.

19 -Suggestion de brancher le bâtiment du site d'épuration en eau potable

Après discussion à l'atelier de travail qui a eu lieu en après midi la demande n'a pas été retenu.

20-Correspondance

1. Gaudreau environnement nous informe que la facturation sera désormais envoyée par courriel.
2. Avis de PG Solutions mise à jour des logiciels pour les rendre conforma à la demande du MAMROT d'ici le 1^{er} janvier 2012
3. Municipalité d'Ham-Sud nous avise qu'elle fait des travaux sur le Chemin Gosford sud et Nord du 20 septembre au 7 octobre.
4. Confirmation de M. Jacques Auger qui certifie que la Municipalité de Saints- Martyrs- Canadiens a entièrement remboursé le montant de 99 900.\$
5. Journée Normand Maurice le 15 octobre de 7h à Midi
6. Affiche de la semaine québécoise des rencontres interculturelles
7. MRC D'Arthabaska, abrogeant le règlement 58 sur l'application de la loi sur la protection des non fumeurs dans certains lieux publics
8. MRC D'Arthabaska, création d'un îlot déstructuré de type 2 le long de la rue principale et du rang 8 à Saint- Albert
9. Ville de Daveluyville, invitation aux maires a un brunch le 11 décembre, au profit de l'organisme Partage Alimentaire de Daveluyville.
10. Invitation à l'inauguration du centre multifonctionnel et du complexe sportif de Saint- Louis-de-Blandford vendredi le 28 octobre
11. Certificat d'analyses officiel d'eau potable
12. MRC D'Arthabaska pour autoriser spécifiquement une station-service avec usages associés dans l'affectation îlot déstructuré de type 1 dans la municipalité de Saint- Louis-de-Blandford
13. MRC D'Arthabaska ajustement de périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint- Norbert- d'Arthabaska
14. Municipalité d'Ham- Nord, dépôt du projet de règlements relatifs à la refonte des règlements d'Urbanisme

21- Comptes du mois

3367	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	23.92 \$
3368	M. JOËL MONPETIT 4%	140.80 \$
3369	MINISTRE DES FINANCES, PERMIS BOISSON	40.00 \$
3370	THÉRÈSE LEMAY, DÉPLACEMENT ST- ALBERT	48.00 \$
3371	PIERRE L RAMSAY, SEMAINE DU 19 SEPTEMBRE	446.92 \$
3372	THÉRÈSE LEMAY, SEMAINE DU 19 SEPTEMBRE	471.77 \$
3373	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (DAS)	1 119.44 \$
3374	MINISTÈRE DES FINANCES (DAS)	2 207.13 \$
3375	THÉRÈSE LEMAY, DÉPLACEMENT NICOLET	101.60 \$
3376	THÉRÈSE LEMAY, SEMAINE DU 26 SEPTEMBRE	471.77 \$
3377	PIERRE L RAMSAY, SEMAINE DU 26 SEPTEMBRE	446.92 \$
3378	PAVAGE VEILLEUX INC (ASPHALTE RANG LA MONTAGNE)	28 879.99 \$
3379	PIERRE L RAMSAY, SEMAINE DU 3 OCTOBRE	446.92 \$
3380	SONIA LEMAY, SEMAINE DU 12 ET 19 SEPTEMBRE	325.57 \$
3381	ANDRÉ HENRI, MOIS D'OCTOBRE	646.96 \$
3382	MICHEL PRINCE, MOIS D'OCTOBRE	298.86 \$
3383	CHRISTINE MARCHAND, MOIS D'OCTOBRE	298.86 \$
3384	GABRIELLE CARISSE, MOIS D'OCTOBRE	298.86 \$
3385	SERGE BRETON, MOIS D'OCTOBRE	298.86 \$
3386	MICHEL DUMONT, MOIS D'OCTOBRE	473.52 \$
3387	PIERRE BOISVERT, MOIS D'OCTOBRE	298.86 \$
3388	ROBERT LEMAY, PELOUSE MOIS SEPTEMBRE	40.00 \$
3389	FORTIN SÉCURITÉ, MISE À JOUR DE LA TROUSSE	53.45 \$
3390	BELL MOBILITÉ, CELLULAIRE	55.45 \$
3391	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	609.52 \$
3392	VILLE DE VICTORIAVILLE, COUR MUNICIPALE	227.85 \$
3393	RÉGIE DES HAMEAUX	2 352.25 \$
3394	GRAVURES BOIS-FRANCS	86.36 \$
3395	GABRIELLE CARISSE, ACHAT CAFÉ	12.00 \$
3396	CLAUDETTE DUPUIS, DÉPLACEMENT BIBLIOTHÈQUE	99.20 \$
3397	MÉGA BURO, CONTRAT DE SERVICES	352.94 \$
3398	THÉRÈSE LEMAY, ACHAT POUR LE CULTUREL	29.62 \$
3399	MÉGA BURO, CONTRAT DE SERVICES	188.22 \$
3400	ANDRÉ HENRI, DÉPLACEMENT HAM- NORD	20.80 \$
3401	BUROPRO, ACHAT DE MATÉRIEL POUR BUREAU	144.90 \$
3402	GAUDREAU, LOCATION TOILETTE CHIMIQUE MOIS D'AOÛT	216.46 \$
3403	TRANSPORT JEDAN, ACHAT D'UN CITERNE D'EAU POTABLE	444.31 \$
3404	CARRIÈRE ST- MARTYRS ACHAT DE PIERRE 0 3/4	177.72 \$
3405	LES ENTREPRISES HAM-SUD, NIVELLEMENT DES CHEMINS	2 435.15 \$
3406	BIOLAB, ANALYSE D'EAU POTABLE	254.51 \$
3407	BIOLAB, ANALYSE EAU USÉ	60.38 \$
3408	EXCAVATION MARQUIS TARDIF, RÉPARATION CHEMIN	563.93 \$
3409	CSST	319.23 \$
3410	THÉRÈSE LEMAY, SEMAINE DU 3 OCTOBRE	471.77 \$

TOTAL DES COMPTES A PAYER

47 001.55 \$

2011-10-162

Il est proposé par : Serge Breton

Appuyé par : Michel Dumont

Il est résolu à l'unanimité des conseillers.

Que les comptes présentés soient acceptés et que les paiements soient autorisés

2011-10-163

25- Varia : a) Achat d'un tuyau pour la rue Paradis

CONSIDÉRANT que les suites à l'ouragan Irène les dégâts sont considérables.

CONSIDÉRANT qu'il est urgent de réparer le ponceau de l'entrée sur la rue Paradis. Puisque les travaux exécutés étaient temporaires.

CONSIDÉRANT que nous avons avisé la Direction de la sécurité civile sur les dégâts survenus.

En conséquence il est proposé par Pierre Boisvert, appuyé par Michel Prince et résolu à l'unanimité des conseillers.

Que l'achat d'un tuyau d'une grosseur de 48 pouces en acier, incluant l'achat et la pose d'une membrane, les travaux d'excavation.

Qu'une demande de réclamation soit présentée à la Sécurité civile,

Que nous estimons les coûts approximatifs à 2 000.\$

Que les coûts des travaux sont payés a même la taxe sur essence.

2011-10-164

b) Achat de pierre 0 ¾

CONSIDÉRANT que les chemins du Lac Nicolet et Gosford Sud sont des routes qui doivent recevoir du rechargement en pierre 0 ¾.

CONSIDÉRANT que les argents reçus du fonds de la carrière doivent obligatoirement être investis sur les chemins municipaux.

Après discussion le vote est demandé pour l'achat du gravier 0 ¾ pierre pour déterminer la classe de l'achat A ou B.

CONSIDÉRANT que chaque fournisseurs ne dépasse pas le montant de 25 000.\$ taxes inclus .

Pour l'achat de pierre classe B

Michel Prince
Christine Marchand
Gabrielle Carisse
Serge Breton

Contre l'achat de pierre classe B

Michel Dumont
Pierre Boisvert

Pour l'achat de pierre classe A

Michel Dumont
Pierre Boisvert

Contre l'achat de pierre classe A

Michel Prince
Christine Marchand
Gabrielle Carisse
Serge Breton

En conséquence il est proposé par Serge Breton, appuyé par Pierre Boisvert et résolu à la majorité des conseillers.

Que l'achat de pierre 0 ¾ classe B soit acheté de la Carrière Sts- Martyrs pour un montant de moins que 25 000.\$ taxes inclus

Que les travaux de nivellement soit fait par les Entreprises Ham- Sud. pour un montant de moins que 25 000.\$ taxes inclus

Que les camions choisis sont tous sous le montant de 25 000.\$ taxes inclus

Que le budget pour la réalisation des travaux provient du fond de la carrière Sts- Martyrs.

Cette résolution inclus également le paiement des factures.

2011-10-165

c) Acceptation des travaux déjà exécuté avec la subvention de 6 000.\$

Il est proposé par Michel Prince, appuyé par Christine Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers.

Que la réclamation soit faite pour l'exécution des travaux qui ont été fait a même la subvention de 6 000.\$

2011-10-166

d) 2° Semaine de vacance pour la d.g du 24 au 30 octobre

Il est proposé par Christine Marchand, appuyé par Gabrielle Carisse et résolu à l'unanimité des conseillers.

Que le conseil accepte la 2° semaine de vacances de la d.g soit du 24 au 30 octobre 2011.

e) Dossier commission scolaire

Madame Christine Marchand, a déposé le sondage concernant le dossier du transfert de la commission scolaire et les résultats obtenus sont négatifs.

2011-10-167

f) Paiement S.Q

Il est proposé par Michel Prince appuyé par Serge Breton et résolu à l'unanimité des conseillers.

De payer le dernier versement de l'année 2011 à la S.Q au montant de 31 595.\$

25. Période de Questions

26. Levée de l'assemblée

Proposé par Michel Prince à 20h50

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée, Thérèse Nolet Lemay, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session, à l'exception des subventions.

Je, André Henri, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Signature _____ Maire

Signature _____ D.g & Secrétaire-trésorière

